

## STATIONNEMENT DES CONTENEURS EN TRAFIC CONTINENTAL\*

## 2025

\* Echange Terrestre de conteneurs sur un même Terminal de Barge/Fer/Chassis Routier à Barge/Fer/Chassis Routier

Le trafic continental ne peut pas être relié à un navire IMPORT ou EXPORT manutentionné sur nos terminaux, il est donc totalement taxable (taux en vigueur)

Les journées fériées sont les : 01/01, 01/05 et 25/12,

déduit si sortie le jour suivant le jour férié.

## Tarifs applicables du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

A compter du 1er jour (date de réception du conteneur par le Terminal)

Toute journée entamée est due

A compter du 1er jour, le tarif par journée 20' est de : 35 <u>Euros</u>

A compter du 1er jour, le tarif par journée 40' est de : 53 <u>Euros</u>

<u>Conteneur Reefer :</u> Les frais de stationnement des conteneurs Reefers sont à multiplier par <u>2</u>

OOG & CITERNE : Les frais de stationnement des OOG et Citernes sont à multiplier par 3

Conteneur IMO\*\*: Les frais de stationnement des conteneurs IMO sont à multiplier par 3

\* Le coefficient le plus fort sera appliqué en cas de critères simultanés

Au-delà de 30 jours de stationnement, nous vous invitons à contacter le service facturation au 02.35.25.60.60 pour règlement cash et organisation de la sortie du conteneur.

<sup>\*\*</sup> pour les classes 1, tarification spécifique. Nous consulter en envoyant un mail à : accueil@amportuaire.fr en précisant votre demande